



COMMUNE DE

JUVIGNY

(MARNE)

Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal

21 mars 2026

Sur convocation en date du 16 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de JUVIGNY s'est réuni le 21 mars 2026 à 10h00 à la Mairie de JUVIGNY (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Fabrice REGNAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

- ❖ Monsieur REGNAULT Fabrice,
- ❖ Monsieur RIGOLLET Jean,
- ❖ Madame CANONGE Magali,
- ❖ Monsieur MAIGRET Christian,
- ❖ Madame COTELLE Marie-Claire,
- ❖ Monsieur MANGIN Hervé,
- ❖ Madame VIGNERON Annie,
- ❖ Monsieur DULON Laurent,
- ❖ Madame WINTERER Marie-Pierre,
- ❖ Madame CHESNEL Coralie,
- ❖ Madame GUILLAUMET Maud,
- ❖ Monsieur GRIGNON David,
- ❖ Madame TAUVERON Anaïs,
- ❖ Monsieur LELORRAIN Arnaud,
- ❖ Monsieur DUVAL Yann

EST DÉSIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- ❖ Monsieur MANGIN Hervé.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les dossiers figurant à l'ordre du jour sont examinés.

2026-08 : ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Jean RIGOLLET, membre présent et le plus âgé du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et dénombre quinze conseillers présents. Il constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Monsieur REGNAULT Fabrice est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur REGNAULT Fabrice : 14 voix

Monsieur REGNAULT Fabrice ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé Maire.

Monsieur REGNAULT Fabrice, Maire, prend alors la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

2026-09 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;

CONSIDÉRANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la commune de Juvigny un effectif maximum de 4 (quatre) adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DE FIXER à 4 (quatre) le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

2026-10 : ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-7-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire,

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDÉRANT que les listes respectent l'alternance entre les femmes et les hommes,

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints au maire.

Nombre d'adjoints à élire : 4

Après appel à candidatures, les listes suivantes ont été déposées :

Liste n°1 :

- Jean RIGOLLET
- Magali CANONGE
- Christian MAIGRET
- Marie-Claire COTELLE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste n°1 : 15 voix

La liste « Jean RIGOLLET » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés adjoints au maire :

- Jean RIGOLLET
 - Magali CANONGE
 - Christian MAIGRET
 - Marie-Claire COTELLE
- dans l'ordre du tableau.

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont lu la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11 heures 20.

Le Maire,

Fabrice REGNAULT

Le Secrétaire,



Hervé MANGIN

 <p>REGNAULT Fabrice</p>	 <p>RIGOLLET Jean</p>	 <p>CANONGE Magali</p>
 <p>MAIGRET Christian</p>	 <p>VIGNERON Annie</p>	 <p>LELORRAIN Arnaud</p>
 <p>TAUVERON Anaïs</p>	 <p>COTELLE Marie-Claire</p>	 <p>WINTERER Marie-Pierre</p>
 <p>MANGIN Hervé</p>	 <p>DULON Laurent</p>	 <p>CHESNEL Coralie</p>
 <p>GRIGNON David</p>	 <p>GUILLAUMET Maud</p>	 <p>DUVAL Yann</p>